



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 31/08/23

### DROIT DU TRAVAIL

#### Nouvelles possibilités de rendez-vous à Mauriac et Saint-Flour

A partir du mois d'octobre 2023, la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) fait évoluer son offre de service en matière de renseignement en droit du travail.

Deux nouvelles permanences à Mauriac et Saint-Flour permettront un accueil **sur rendez-vous uniquement**, afin d'être au plus près des lieux de résidence des usagers :

- à Mauriac, le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois, à partir du 10/10/2023. Tribunal de Mauriac, place du palais, 15200 Mauriac
- à Saint-Flour, le 4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, à partir du 26/10/2023. Centre communal d'action sociale (CCAS), 14 avenue de Besserette, 15 100 Saint-Flour.

Les demandes de rendez-vous seront ouvertes dès début septembre pour les créneaux d'octobre via le site internet [www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr) (de 9h à 12H et 14H à 16H).

Pour rappel, les permanences à Aurillac (rue du Rieu) ont lieu du lundi au jeudi de 14h à 16h, sur rendez-vous uniquement via le site internet [www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr).

Le service de renseignement en droit du travail est joignable pour toute demande d'information sur le droit du travail au numéro unique 08 06 000 126.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC